



BULLETIN D'INFORMATIONS

MAIRIE DE GRAMONT



Décembre 2017

LE MOT DU MAIRE

C'est la fin de l'année et avec elle ce nouveau bulletin qui, au fil des ans, devient de plus en plus consistant.

Sommes nous plus bavards ou l'information circule-t-elle mieux ?

Je ne sais.

Dans tous les cas, j'espère qu'il vous apportera les nouvelles qui ont de l'intérêt pour vous, mais n'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions.

C'était, cette année, le centième congrès des Maires de France organisé par l'AMF.

Je n'ai pas manqué d'y participer pour connaître les tendances, ceci tout particulièrement pour l'avenir des communes comme la notre.

Nous avons eu droit à la participation de la plupart des ministres aux nombreux débats qui ont été menés.

La dernière après midi a vu la visite du Président de la République qui a, hélas pour notre budget, confirmé les projets de suppression de la taxe d'habitation et de réduction des dotations de l'état vers les collectivités.

Il a par contre indiqué qu'il n'y aurait pas de regroupement de communes à marche forcée.

En visitant l'exposition consacrée à ce centenaire, j'ai constaté que cela faisait des décennies que l'on nous parlait du regroupement des communes...

Tout espoir n'est donc pas perdu !

Je ne serais pas plus bavard pour cette fois.

Je vous souhaite de passer de très bonnes fêtes de fin d'année entouré de tous ceux qui vous sont chers et vous donne rendez-vous à la rentrée.

Toujours bien sincèrement

'Claude TRIFFAULT

*** Invitation aux vœux du Maire ***

Cette année la cérémonie des vœux aura lieu le :
Samedi 6 janvier 2018 à 15 h 00 mn à la salle des fêtes.

Vous y êtes cordialement invités.



Travaux

Entretien des routes et chemins :

La commune s'attache à un entretien régulier des voiries de manière à en éviter la dégradation.

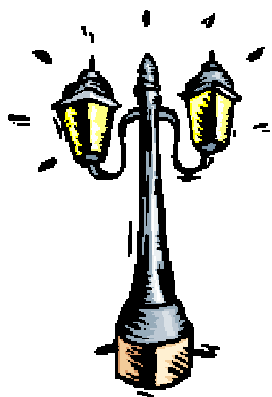
C'est ainsi que cette année ont été remis en état :

- ❖ 786 mètres sur la VC 13,
- ❖ 850 mètres sur la VC 5,
- ❖ 1250 mètres sur la VC 9.

Ces travaux ont été réalisés par les équipes du service technique de la Communauté des Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise.

La commune a participé à hauteur de 8330,00 € sur le tronçon de la VC 9.

Eclairage public :



Comme cela était prévu l'éclairage public de notre commune a fait l'objet d'une rénovation destinée à réduire notre consommation d'énergie.

La première a été terminée dans le courant de l'été.

La seconde sera réalisée l'année prochaine.

Les nouveaux luminaires sont équipés de LED dont l'intensité peut être réglée à la demande.

Chaque candélabre peut être programmé séparément et passer en mode réduit dans le cours de la nuit sans que cela ait une incidence sensible sur la qualité de l'éclairage.

Projet « Accès touristique et aménagement piétons et paysagers du village » :

Le projet initial du plan de circulation a été revu et réduit dans le courant de cette année pour permettre de bénéficier d'aides supplémentaires.

La troisième tranche de travaux, qui restait une tranche déjà bien peu probable, a été supprimée et le programme ainsi réduit, découpé en 3 nouvelles tranches.

Le dernier conseil municipal s'est tenu en présence de MM. RASPAUD ET COLOME, respectivement Maître d'œuvre de l'opération et représentant de Conseil Collectivités Tarn & Garonne (organisme se substituant à la SEMATEG aujourd'hui disparue).

Il est prévu que l'appel d'offre soit lancé pour la fin du mois de février.

A la suite du résultat de cette démarche une réunion publique sera organisée pour en exposer le résultat et répondre aux interrogations de chacun.

Les premiers coups de pioche devraient être donnés en suivant.

Enfin, parallèlement à ces démarches, l'emprunt qui avait été souscrit lors de la mandature précédente a été renégocié et ajusté de manière à pouvoir bénéficier des meilleurs taux de l'année.

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

Participation au concours des villes et Villages fleuris 2016 :



Gramont, qui participait pour la troisième fois cette année au concours, des villes et villages fleuris s'est vu attribuer les compliments du jury pour les villages de moins de 300 habitants.

La remise des prix a été organisée le jeudi 7 décembre dernier dans la salle Jean Moulin de Castelsarrasin.

Plus de 160 communes concourent et toutes étaient représentées à ce rassemblement qui connaît un très vif succès.



Des fouilles archéologiques au Château :

Devant une fréquentation de plus en plus importante, les monuments Nationaux, propriétaires du château de Gramont, ont entrepris de le doter de sanitaires.

Préalablement à ces travaux, des fouilles archéologiques préventives ont été réalisées dernièrement sans que nous en connaissions aujourd'hui le résultat.

Nous restons toutefois curieux d'en connaître la teneur et ne manquerons pas de vous en tenir informés.



Une solution pour nos déchets : le compostage domestique

Pour encourager la pratique du compostage individuel, la Communauté de Communes met à votre disposition un à deux kits de compostage domestique par foyer (seau bio de cuisine).

Pour obtenir, un kit de compostage, il suffit de résider sur le territoire de la Communauté de Communes et d'en faire la demande auprès du SMEEOM de la Moyenne Garonne qui le livre à domicile.

Pour se procurer ce kit de compostage domestique :

Contactez le SMEEOM au 05 63 29 09 97

Télécharger guide du compostage :

<https://cc82.malomagne.com/fr/preserver/valorisation-dechets.php>



Nouveau conteneur à papier :

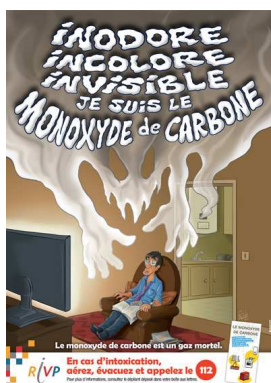
A partir de l'année prochaine le SMEEOM va doter chaque commune d'un ou plusieurs conteneurs destinés à recueillir exclusivement les papiers, revues, journaux etc...

Une information spécifique sera faite à ce moment là et des sacs de collecte distribués.

Pour toute autre information :
SMEEOM de la Moyenne Garonne
Lieu-dit «Fippière» 82340 AUVILLAR
Tél. : 05 63 29 09 97

E-mail : smeom-moyennegaronne@info82.com
Président : Francis GARRIGUES
Contact : Céline BESSIERE.

RECOMMANDATIONS SAISONNIERES :



Danger du monoxyde de carbone :

L'intoxication par le monoxyde de carbone représente en France 6 000 à 8 000 cas par an dont 90 (en 2006) à 300 décès.

C'est la première cause de décès par intoxication en France.

D'où provient le monoxyde de carbone :

La combustion normale d'un combustible **carboné** (bois, charbon, gaz naturel, gaz butane, mazout de chauffage) libère du CO₂. Lorsque l'apport d'oxygène **est** insuffisant, la combustion **est** incomplète et il y a formation de **monoxyde de carbone** (CO).

Comment éviter les intoxications au monoxyde de carbone ?

Respecter systématiquement les consignes d'utilisation des appareils à combustion indiquées par le fabricant : ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu; placer impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments ; ne jamais utiliser pour se chauffer des appareils non destinés à cet usage.

- Tous les ans faites vérifier vos appareils de chauffage par un professionnel -

Et en prévision de la saison prochaine d'été :



Alerte au moustique Tigre :

Maintenant qu'il est là, à nous d'agir ici.

Pour éliminer les larves de moustiques chez nous :

- Éliminez les endroits où l'eau peut stagner,
- Changez l'eau des plantes et des fleurs,
- Vérifier le bon écoulement des eaux de pluie,
- Couvrez les réservoirs d'eau,
- Couvrez les piscines hors d'usage,
- Éliminez les lieux de repos des moustiques adultes.

Comment se protéger des piqûres ?

- Appliquer sur la peau des produits anti moustiques,
- Portez des vêtements couvrant et amples,
- Faites dormir les bébés sous une moustiquaire,
- Utilisez des diffuseurs d'insecticide, à l'intérieur, et des serpentins, à l'extérieur,
- Abaissez la température de la maison en utilisant la climatisation, les moustiques redoutent la fraîcheur excessive.

Pour plus d'informations :

www.social-sante.gouv.fr

www.invs.sante.fr

www.occitanie.ars.sante.fr

INFORMATIONS GENERALES



Horaires d'ouverture de la Mairie :

Nous attirons l'attention des personnes qui avaient l'habitude de se déplacer le vendredi, que ce créneau est abandonné jusqu'à nouvel ordre.

L'accueil du public se fera, comme habituellement, le mardi après-midi de 13 h 30 mn à 17 h 30 mn.



Qu'on se le dise !



Cérémonie commémorative du 11 Novembre :

Elle s'est déroulée le samedi 11 Novembre 2017 à 10h45 et a réuni de nombreux habitants de la commune.

Après le dépôt de gerbes au monument, le verre de la Paix a clôturé cette matinée.



Secourisme :

Une nouvelle session de révision du secourisme devrait être organisée en début d'année.

Les personnes ayant suivi la formation initiale seront informées de la date de celle-ci personnellement.

Il appartient à celles qui ne l'ont pas suivi et qui souhaiteraient participer, de se manifester auprès de la Mairie sans attendre.



La fibre à Gramont :

Le Schéma Départemental d'Aménagement Numérique (SDAN) est en place depuis plusieurs mois maintenant et la fibre a été déployée jusqu'à Marsac.

Il n'était pas prévu qu'elle le soit jusqu'à Gramont, toutefois les critères d'éligibilité ayant été revus notre village bénéficiera avant le printemps 2018 de ce raccordement.

Cette opération devrait amener un débit de 20 Méga au cœur du village, ce qui ne manquera pas d'améliorer la vie des Internautes Gramontois.

Il faudra cependant que chacun contacte son opérateur pour lui demander une augmentation de débit.

Ces modifications devraient également impacter le matériel installé et il est probable que live box et décodeurs devront être remplacés.



Animaux errants :

Il est rappelé à tous les propriétaires d'animaux, à poils ou à plumes, qu'ils sont responsables des désordres ou dommages que leurs petites bêtes pourraient occasionner sur leur passage.

Le Syndicat Mixte du Bassin Aval de l'Arratz en actions....

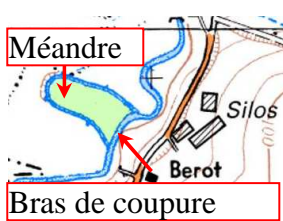
En 2017, les travaux habituels d'entretien de la végétation ont été réalisés sur un secteur de 2,9 km de rivière sur la commune de Gramont et Plieux.

En plus de cela, d'autres actions, au champs plus vaste, ont été menées, dans la continuité de celles réalisées en 2016 : la remise en eau d'un second méandre à Mansonville ; le Campunau a été débarrassé de deux petits seuils qui n'avaient plus d'usage ; deux actions d'animation ont été menées : l'une tout public dans le cadre des journées mondiales des zones humides et l'une à destination des scolaires et plus particulièrement l'école de Miradoux à l'occasion de la fête des mares en juin.

Les propriétaires des berges et certains riverains ont accepté des efforts et compromis, sans lesquels les projets n'auraient pas pu voir le jour. Le SMBAA tient donc à les en remercier chaleureusement.

× **Retour sur ces événements :**

× **Remise en eau d'un méandre en voie de comblement** au lieu dit « Berot » à Mansonville :



Ce méandre, comme d'autres, a été coupé lors des campagnes d'aménagements hydrauliques des années 70/80. Le méandre, d'une longueur développée de 400 m, a, à l'époque, été remplacé par un bras rectiligne de 120 m, ce pour permettre aux crues de dévaler plus rapidement vers Garonne.

Aujourd'hui, on sait que cette accélération des écoulements augmente la force érosive de l'eau, à l'origine de l'enfoncement généralisé de l'Arratz.

Le méandre s'est petit à petit comblé de sédiments et l'eau n'y circulait plus, même en hautes eaux.

Le but du projet est de retrouver des écoulements naturels à savoir : écoulements permanents dans le méandre, quel que soit le niveau d'eau. Pour cela, une partie des sédiments accumulés ont été retirés afin de redessiner le lit. De plus, un ouvrage en terre vient boucher l'entrée du bras de coupure, qui reste en eau sur sa partie aval et joue donc un rôle de « bras mort », intéressant en terme de stockage d'eau et de biodiversité.



L'entrée du bras de coupure est bouchée par la construction d'un ouvrage en terre, qui reproduit une berge naturelle. Ainsi la circulation de l'eau est forcée dans le méandre.

Une partie des sédiments accumulés a dû être retiré pour redessiner un lit au gabarit adapté à tous débits.



→ **Suppression de deux petits seuils sans usage sur le Campunau :**

Au niveau du lieu-dit « La Murèque », à Marsac, deux petits seuils ont été supprimés. Il s'agissait de seuils de petite taille (0,6 et 1 m de hauteur de chute) et qui n'avaient **plus aucun usage**.

Ces ouvrages avaient des impacts négatifs sur cette portion de cours d'eau : les chutes engendraient un effet pallier avec un envasement important à l'amont du premier seuil et des incisions (ou fosses) importantes à l'aval.

Leur effacement permet un rééquilibrage de la pente du tronçon ainsi qu'un décolmatage important du substrat grossier (graviers, sable), plus intéressant pour la faune aquatique.



× **Animation labellisée, en partenariat avec l'ADASEA 32 :**



Une animation tout public a été organisée à la salle des fêtes de Saint-Antoine le 11/02/2017. Plusieurs ateliers se sont succédés sur un thème commun : « des zones humides pour la prévention des catastrophes ».

L'objectif était de sensibiliser les présents à l'importance des zones humides dans le stockage des eaux hivernales mais également le relargage de ces eaux en périodes estivales. Un rôle primordial donc, tant pour éviter les inondations que pour limiter les sécheresses.



A l'occasion de la fête des mares, les élèves des cours élémentaires et moyens de l'école de Miradoux ont été conviés à passer une journée sur la prairie humide en contrebas du château de Peyrecave, acquise en 2016 par le syndicat. Ils ont pu y découvrir la faune aquatique et notamment les invertébrés qui peuplent les eaux, aussi bien courante que lente ; ainsi que les espèces d'arbres qui apprécient la proximité de l'eau. Les élèves, les instituteurs et les animatrices étaient tous ravis de cette journée ensoleillée à la découverte de la nature toute proche !





Urbanisme et logement (Rappel) :

La nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) est aujourd'hui bien lancée sur les 31 communes de la CCLTG.

Si vous êtes propriétaire occupant ou non d'un logement qui :

- **Présente des désordres importants** (toiture en très mauvais état, problème de structures et de murs, problèmes de stabilité des planchers, fissures dans les murs ...)
- **Ne dispose d'aucun élément de confort.**
- **Pose des problèmes de sécurité** (électricité dangereuse par exemple) ou de salubrité
- **Si vous souffrez d'un handicap** (handicap reconnu ayant fait l'objet d'une évaluation - GIR de 1 à 6) **et souhaitez adapter votre logement à vos problèmes.**

Vous pouvez bénéficier de subventions allant de 35 % à 55 % du montant de travaux (selon conditions de revenus, en fonction de la situation familiale et selon nature des travaux).

NE PAS COMMENCER LES TRAVAUX SANS L'ACCORD DE L'ANAH.

Votre interlocuteur :

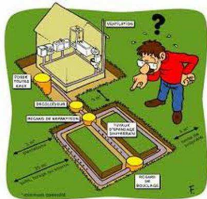
L'Agence ISSOT - RIERA au 05-61-51-23-10 ou en permanence (pour éviter un temps d'attente trop long le jour de la permanence, pensez à prendre, au préalable, rendez-vous par téléphone au 05-61-51-23-10 ou sur l'un des portables dont les numéros sont indiqués ci-après).

Issot Riera Architectes D.P.L.G. Urbanistes

44 bis rue principale 31600 SAUBENS Tél. : 05.61.51.23.10 e-mail : issot.riera@orange.fr

Pour toute information ou prise de rendez-vous, vos contacts sont :

Annie Bouldoire (07-88-46-98-31) J Marc Issot (06-79-41-47-23) Frédérique Riera (06-73-87-80-51)



ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF SONNETTE D'ALARME



Très important pour tous ceux qui ne se sont pas encore préoccupés de ce problème, sachant qu'il est désormais obligatoire d'avoir cet assainissement.

La communauté de communes, en partenariat avec l'Agence de l'eau Adour- Garonne, aide depuis 2012, les propriétaires pour réhabiliter leur installation (habitation antérieure à 1996).

Prévisions pour 2017 /

- poursuite des contrôles périodiques de bon fonctionnement,
- Identification des installations ayant un impact environnemental et/ ou sanitaire,
- **Poursuite du programme d'aide à la réhabilitation des assainissements individuels: 30 dossiers acceptés.**

Donc, nécessité de faire vite, le programme tire à sa fin.....

Pour monter son dossier, il faut s'adresser à notre communauté des communes de Beaumont de Lomagne 413 Rte d'Esparsac et plus particulièrement à :

Mme Isabelle PONTAC Tel: 05.63.65.34.26.

Mail : I.pontac@cc-lomagne82.fr

Ou tout simplement aller sur le site cc82.malomagne.com :

<https://cc82.malomagne.com/fr/preserve/assainissement-non-collectif.php>

Et vous aurez toute la marche à suivre ; A vous de jouer !!!

ASSOCIATIONS

ACCA :

Pour tout renseignement vous pouvez contacter le Président :

- **M. Aymeric MOLES** – Téléphone : 05.63.94.00.20. - Port. : 06.30.03.34.43.

ASA :

C'est une association de propriétaires fonciers qui a pour but d'entretenir et gérer l'outil collectif de pompage et de distribution de l'eau à des fins agricoles via un réseau de conduites enterrées sur un périmètre syndical.

L'année 2017, s'est dans l'ensemble bien déroulée malgré d'assez basses réserves du réservoir d'Astarac en juin laissant craindre un manque d'eau disponible.

Les besoins en eau des irrigants pour cette saison ont été dans l'ensemble très modérés.

Lors de la dernière délibération du bureau, l'ASA de Gramont propose à la Mairie la mise à disposition de l'eau de la rivière afin d'arroser les fleurs et massifs publics avec l'eau de l'Arrats plutôt qu'avec de l'eau potable.

Techniquement, cela semble dans un premier temps réalisable : le bureau accorde une convention de mise à disposition annuelle à la Mairie.

Une goutte d'eau riche de bon sens!

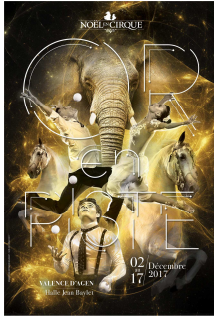
FOYER RURAL :

Les festivités ont débuté au mois d'Août avec le traditionnel méchoui. Puis ce sont deux jours consacrés à la fête locale qui ont permis de réunir de nombreuses personnes aux repas du soir.

Au mois d'octobre, une après-midi a été consacrée à réapprovisionner le bois pour les manifestations à venir. On remerciera les personnes qui se sont portées volontaire ce jour-là.

Au mois de novembre a eu lieu la soirée « vin nouveau » autour d'une fondue bourguignonne.

Au mois de décembre, le samedi 9, a permis d'installer les illuminations de Noël et la décoration dans le village.



Pour clôturer l'année, une sortie au spectacle de Valence d'Agen, « Noël en cirque » a été organisée. Après avoir pu admirer animaux, clowns, voltigeurs et autres artistes, un apéritif dînatoire était proposé à l'ensemble des participants.

Pour l'année à venir, les dates restant à être définies : assemblée générale, soirée « Crêpes » etc.

Nous profitons du bulletin municipal pour souhaiter à toutes et à tous d'excellentes fêtes de fin d'année.

Pour tout renseignement vous pouvez contacter la Présidente :

- **Mme WINGTAN Véronique** : 06.48.13.37.79. ou 05.63.94.11.94.

BIEN VIVRE A GRAMONT :



La journée « contes » s'est déroulée sans imprévu, le beau temps était au rendez-vous. Suivie de 2 jours de « Festival de contes », avec apéritif en musique, repas... Enfin, le loto a eu un joli succès. Pour les festivités à venir : soirée fléchettes, journée contes et un festival de contes sur 3 jours cette fois. Puis le voyage en septembre, lieu encore inconnu... Les dates seront précisées en début d'année.

Si vous désirez connaître les activités de BVG, ainsi que les dates, vous pouvez aller sur le site de l'association : Bienvivre_gramont@yahoo.fr

Pour tout renseignement vous pouvez contacter le Président :

- **M. Pierre SARTRE** – Port. : 06.31.64.00.36.

AMIS DE GRAMONT :

Le bureau de l'association prévoit de se réunir en début d'année 2018.

Pour tout renseignement vous pouvez contacter la Présidente :

- **Mme SIGAUD Patricia** – Tél. : 05.63.39.01.29. Port. : 06.31.64.00.36.

.....

PERMANENCES ET CONTACTS

La Mairie est ouverte au public chaque mardi de 13 h 30 mn à 17 h 30 mn.

La bibliothèque, tenue par Hélène GUYON-LE BOUFFY, est ouverte le premier mardi de chaque mois de 14 h 00 mn à 15 h 00 mn.

La poste est ouverte les mardi et jeudi après-midi de 13 h 15 mn à 15 h 15 mn.

Vous pouvez contacter votre Maire et vos Conseillers municipaux aux téléphones ou adresses électroniques suivantes :

Mairie		05.63.94.09.88.	Mairie-gramont@info82.com
Triffault Claude	06.22.08.29.23.	09.79.30.75.68.	triffaultclaud@wanadoo.fr
Bordes Denys	06.37.35.65.97.	05.63.94.06.99.	denis.bordes61@orange.fr
Faisant Isabelle	06.73.85.74.25.	/	/
Villadieu Claudine	06.85.80.51.85.	05.63.94.11.36.	christian.villadieu@nordnet.fr
Bordes Stéphanie	06.20.84.41.83.	05.62.62.59.86.	steph.b13@orange.fr
Candelon Pierrette	06.82.96.23.06.	05.63.95.74.03.	Chrispette82@gmail.com
Corbière Bernard	/	05.63.94.00.08.	Petit-feuillant@wanadoo.fr
Donnet Christian	06.08.92.59.77.	05.63.95.74.03.	christian.donnet82@gmail.com
Guyon Hélène		05.63.94.10.31.	Hodierne2007@yahoo.fr
Serres Christian	06.31.64.00.36.	05.63.39.01.29.	Christian.serres@hotmail.fr
Wingtan Véronique	06.48.13.37.79.	05.63.94.11.94.	Wingtan.veronique@orange.fr

Numéros d'urgence :

Pompiers : 18

SAMU : 15

SAMU : 112 depuis un téléphone mobile

Et n'oubliez pas qu'un défibrillateur est à disposition du public dans le sas de la salle des fêtes

